

MODALITES DE REGLEMENT ET EXPLICATION DE VOTRE FACTURE

Votre abonnement et votre consommation annuelle sont facturés en deux fois :

- A la fin du premier semestre, votre facture comporte une estimation de 35% de votre consommation de l'année précédente ainsi que l'abonnement annuel compté par moitié.
- A la fin du second semestre et suite au relevé de votre compteur, elle comporte la seconde moitié de l'abonnement et la totalité de la consommation de l'année diminuée de l'estimation déjà facturée.

Forfait entretien compteur :

Il permet un renouvellement régulier des compteurs par le service.

Part communale :

Part de la consommation perçue au profit de la Commune pour l'achat d'eau et le fonctionnement du service.

Part syndicale et Fonds de concours :

Part de la consommation et taxe perçues au profit du Syndicat d'Eau du Pays de Saint-Malo pour son fonctionnement et pour l'alimentation des travaux d'approvisionnement en eau (barrages, captages...).

Lutte contre la pollution :

Redevance perçue au profit de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, basée sur le volume de la consommation et destinée à la prévention et à la réparation des dommages causés à l'environnement.

Pour régler directement en ligne, retrouvez sur votre facture :

- L'adresse du site internet
- Les références nécessaires à votre paiement

Pour un règlement par chèque, utilisez le Talon optique :

- Joint à votre chèque, il rappelle vos coordonnées et le montant de votre facture
- Grâce à l'enveloppe retour fournie, envoyez le tout à cette adresse

Facture estimée - 1ER SEMESTRE 2016		COMMUNE DE SAINT-LUNAIRE SERVICE DES EAUX					
N° : 2016 - 1 -	06/07/2016	N° TVA intra-communautaire : FROS21350267503072					
Votre référence :		Trésorerie de Dinard 20 rue Ampère BP 90305 - 35803 DINARD CEDEX					
Période de consommation du 1 Janvier 2016 au 30 Juin 2016		SPECIMEN					
Période d'abonnement du 1 Janvier 2016 au 30 Juin 2016							
Compteur :	Date :	Type :	ANCIEN :	NOUVEAU :	CONSO :	REGUL :	Total :
	04/07/2016	ESTIMEE	764	0	26	0	26
Consommation totale en m³: 26							
<p>Evolution de votre consommation en m³</p>							
<small>Voies de recours : Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire, ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).</small>							
RUBRIQUES	Quantité	P.U.	MT HT	TVA	MT TVA	MT TTC	
Distribution de l'eau			77.63			77.63	
Abonnement	1	41.2350	41.24			41.24	
Forfait Entretien compteur 15mm	1	1.3900	1.39			1.39	
Consommation d'eau (Part communale)	26	1.0000	26.00			26.00	
Consommation d'eau (Part syndicale)	26	0.1760	4.58			4.58	
Eau du Pays de Saint-Malo (Fonds de concours)	26	0.1700	4.42			4.42	
Organismes publics			7.80			7.80	
Lutte contre la pollution - Agence de l'eau	26	0.3000	7.80			7.80	
Net à payer			85.43			85.43	
Payable sur internet : https://www.tipi.budget.gouv.fr/ Identifiant collectivité : 011770 Référence : 2016-77-00-000000000000X							
<small>En applicat* de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, l'impôt est rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.14617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du CGCT par M. PENHOUEY Michel, Maire</small>							
FACTURE A REGLER AVANT LE : 14/08/2016							
Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, veuillez joindre le talon à votre paiement SANS LE COLLER NI L'AGRAFER		Talon de paiement à joindre à votre chèque		000003 Saint-Lunaire		* €	
Montant : 85.43 €		Références facture : 2016-1-		CENTRE D ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES TSA 50808 35908 RENNES CEDEX 9			
Montant en euros : 85.43 €		NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER		130007700168		940033000160 25100000000000000560350444900806 8543	